

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DFA 38 Fondation LVMH - Jardin d'Acclimatation - Signature d'un avenant de modification de périmètre.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2241-1 et L. 2511-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer d'une part avec la Fondation LVMH l'avenant n° 1 portant modification de périmètre au contrat d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant la Fondation LVMH, avenue du Mahatma Gandhi, Bois de Boulogne (16^e) et d'autre part avec la SA "Le Jardin d'Acclimatation" l'avenant n° 2 portant modification du périmètre de la convention d'occupation du domaine public du 6 décembre 1995 concernant le Jardin d'Acclimatation, Bois de Boulogne (16^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 portant modification du périmètre de la convention d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant la Fondation LVMH, avenue du Mahatma Gandhi, Bois de Boulogne (16e) dont le texte est joint.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 portant modification du périmètre de la convention d'occupation du domaine public du 6 décembre 1995 concernant le Jardin d'Acclimatation, Bois de Boulogne (16e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO